



SOMMAIRE

Quand les zones intermédiaires interrogent le modèle agricole français

- Caractérisation des zones intermédiaires
- Les limites du modèle de la performance

Quelles trajectoires pour les exploitations en zones intermédiaires

- Renforcer la robustesse de l'exploitation
- Renforcer la robustesse du territoire
- Adapter les politiques publiques

RÉDACTION



Contact : Magali Catteau

magali.catteau@france.chambres-agriculture.fr

Quand les zones intermédiaires interrogent le modèle agricole français

L'agriculture française est aujourd'hui confrontée à une accumulation de chocs économiques, climatiques et géopolitiques qui contraignent les exploitations à repenser leurs modes de production et leurs stratégies d'adaptation. Si ces évolutions concernent l'ensemble du secteur, elles se manifestent avec une intensité particulière dans les zones intermédiaires. Longtemps considérées comme des territoires moins performants, elles apparaissent aujourd'hui comme un révélateur des contraintes du modèle agricole spécialisé et constituent, à ce titre, un terrain privilégié pour réfléchir aux évolutions de l'agriculture française.

Bien que les différentes définitions des zones intermédiaires reposent avant tout sur une approche par exclusion — ni grandes plaines agricoles à fort potentiel, ni territoires de montagne ou d'élevage extensif — un certain consensus s'est progressivement établi autour de plusieurs caractéristiques communes.

Les zones intermédiaires, aussi appelées « zones à faible potentiel de production » s'étendent de l'ancienne région Lorraine jusqu'aux Charentes. La nomenclature s'est étendue, depuis la programmation PAC 2023-2027 (voir carte 1). Ainsi, l'identification des départements situés — entièrement ou partiellement — en zone intermédiaire ne figure que dans un document de la PAC sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces espaces ne sont ainsi définis qu'à travers l'octroi d'une aide sur la qualité et la gestion quantitative de l'eau¹.

Caractérisation des zones intermédiaires

¹[Voir catalogue des MAEC 2023-2027 pour la France hexagonale](#)

► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

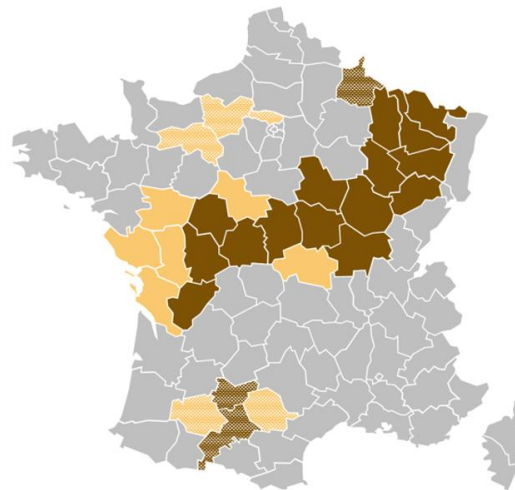
Une spécialisation limitée par les sols

Ces territoires, autrefois des terres de polyculture-élevage, se sont spécialisés sur des cultures céréalières sans toutefois bénéficier de la performance des régions plus productives. Sur la période 2018-2022 la moyenne nationale des rendements en blé tendre s'élevaient à 72 quintaux/ha (q/ha) contre 60,1 q/ha pour les 18 départements situés entièrement en zone intermédiaire (hors départements d'Occitanie). A titre d'exemple, les rendements moyens se dressaient à 84,6 q/ha dans l'Oise, ou encore à 80,8 q/ha dans l'Aube, tandis qu'ils étaient de 60 q/ha en Haute-Marne ou de 59 q/ha en Charente (voir carte 2).

Ces différences de rendements se justifient globalement par des contraintes pédologiques partagées par le CGAAER et issus d'éléments de diagnostic de l'institut technique Arvalis. Les terres des zones intermédiaires sont ainsi majoritairement composées de sols pierreux, de faible profondeur sur substrat calcaires ; elles présentent une réserve en eau limitée, et des rendements de blé tendre inférieurs à la moyenne nationale, et en stagnation voire en baisse depuis vingt ans.

Carte 1

Départements situés en zones intermédiaires d'après la PAC 2023-2027



Légende :

Jaune : départements partiellement en ZI

Marron : départements en grande partie ou entièrement en ZI

Hachurés : départements en ZI depuis la programmation PAC 2023

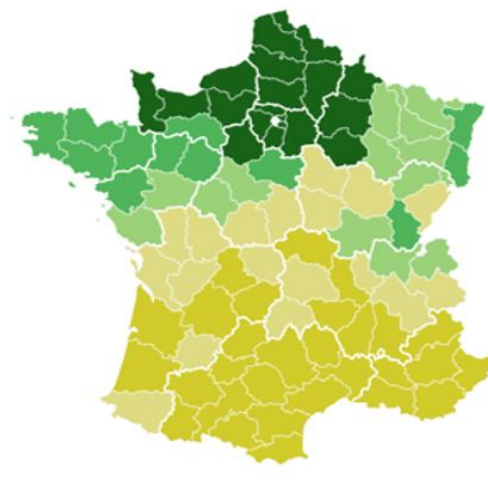
Chambres d'agriculture France

Source : PAC 2023-2027

Carte 2

Rendements du blé tendre (moyenne 2018-2022)

Carte réalisée avec Khartis



Légende

>80q/ha
[70q/ha : 80q/ha]
[60q/ha : 70q/ha]
[50q/ha : 60q/ha]
< 50q/ha

Chambres d'agriculture France

Source : Statistique agricole annuelle

►► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

S'agrandir pour survivre, au risque de fragiliser le modèle

La spécialisation en céréales de ces territoires peut s'expliquer par les stratégies de modernisation et de spécialisation de la politique agricole commune (PAC). A la fin de la seconde guerre mondiale, l'objectif est avant tout d'assurer la sécurité alimentaire de la France et de l'Europe. La PAC créée en 1962 propose ainsi des mécanismes de prix garantis, avantageux pour les exploitations céréalières. Par conséquent, les exploitations situées dans ces zones intermédiaires se spécialisent peu à peu dans des rotations colza-orge-blé dont les surfaces ont progressé de 21% entre 1988 et 2010 pour les 18 départements situés entièrement en ZI. Mais la trajectoire s'accroît lors de la réforme Mac Sharry de mai 1992 qui substitue progressivement aux prix garantis des aides directes à l'hectare. Afin de compenser une moindre performance, et dans l'idée de tirer parti des aides surfaciques les exploitations en zones intermédiaires s'agrandissent. Cette dynamique se traduit par des structures d'exploitation nettement supérieures à la moyenne nationale : lors du recensement agricole de 2020, la surface moyenne d'une exploitation s'élevait à moins de 70 hectares au niveau national, contre 103 hectares en Bourgogne-Franche-Comté et jusqu'à 115 hectares en Centre-Val de Loire.

L'agrandissement des exploitations s'accompagne généralement d'une hausse des coûts de production liée au machinisme et renforce les obstacles économiques à la reprise des exploitations. Entre 1988 et 2010, les exploitations agricoles situées dans les 18 départements entièrement en ZI, ont été divisées par deux. Le déclin est plus marqué pour les filières d'élevage : les fermes spécialisées en vaches laitières ont été divisées par 5 et par 2,5 pour les vaches allaitantes. Le recul de l'élevage limite par conséquent les apports en fertilisation organique et accroît le recours aux produits phytopharmaceutiques (PPP). D'après les données RICA mobilisées par le CGAAER, les achats de produits phytopharmaceutiques représentaient en 2016 un peu plus de 13 % des charges courantes des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux².

Le sujet des coûts de production et des charges d'exploitation est central à la problématique des zones intermédiaires. La spécialisation et l'agrandissement des exploitations couplés à la réduction de la main d'œuvre agricole a contraint les agriculteurs, d'une part à s'équiper en matériel coûteux, et d'autre part à augmenter l'usage de produits de fertilisation et de traitement des cultures. En raison de rendements inférieurs, la part des charges en produits phytopharmaceutique par quintal produit est nettement supérieure en zones intermédiaires, bien qu'elle reste dans les normes lorsque rapportée à la surface. L'utilisation croissante de produits de traitement entraîne progressivement des phénomènes de résistance aux herbicides et contribue à la contamination des masses d'eau. Enfin, la stratégie d'équipement mérite également d'être interrogée. Les charges de mécanisation représentent aujourd'hui près de 30 % des charges totales des exploitations de grandes cultures et peuvent atteindre jusqu'à 50 % des charges de structure.

Finalement, les exploitations situées en ZI présentent des vulnérabilités structurelles qui – si elle ne leurs sont pas propres – sont certainement plus marquées qu'ailleurs dans le pays. Le rapport du CGAAER évoque ainsi « l'impasse du modèle de production dominant des ZI » et enjoint les acteurs agricoles à repenser leurs pratiques. Cependant, le défi ne concerne pas uniquement le secteur agricole qui ne peut être appréhendé sans inscription dans un contexte plus large de développement rural.

Des charges croissantes, des marges sous pression

²Georges-Pierre Malpel, Yves Marchal, Dominique Tremblay, Yves Grander, Michel Reffay, Yves Riou, Les zones intermédiaires, Rapport de mission de conseil n°18065, *Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)*, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019. [194000553.pdf](https://www.cgaaer.fr/IMG/pdf/194000553.pdf)

►► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Les limites du modèle de la performance

Les territoires de ZI sont en effet généralement marqués par un contexte socio-économique peu dynamique : faible densité de population et recul démographique, éloignement des métropoles, délocalisations d'entreprises liées à des processus de rationalisation industrielle, déficit en organismes de recherche et développement, mais aussi en signes de qualité qui limitent la reconnaissance du territoire.

L'extension des zones intermédiaires à certains départements d'Occitanie dans le cadre de la programmation PAC 2023 met en évidence l'absence de définition stabilisée de cette catégorie. Les territoires d'Occitanie répondent à la logique d'éligibilité des MAEC destinés aux systèmes de grandes cultures moins performants. La région se caractérise en effet par un produit brut standard parmi les plus faible du territoire national, se traduisant par des revenus agricoles particulièrement bas.

Cette évolution révèle un glissement progressif de la notion de zone intermédiaire qui tend désormais à relever avant tout d'une logique de ciblage des dispositifs publics. Dès lors, la catégorie apparaît moins comme la description d'un ensemble territorial homogène que comme un outil d'action publique, au risque d'englober des réalités agricoles et socio-économiques de plus en plus hétérogènes.

L'impasse du modèle agricole des zones intermédiaires s'explique en partie par plusieurs décennies d'évolution des politiques agricoles misant sur la performance des exploitations. Mais cette recherche de performance s'est accompagnée d'une dépendance croissante aux facteurs de production externes : énergies fossiles, engrais azotés, marchés internationaux.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a constitué un révélateur des vulnérabilités européennes en matière d'énergie et d'intrants agricoles. Si les filières céréalières ont initialement bénéficié de la hausse des prix mondiaux des grains, la forte augmentation du prix du gaz naturel, indispensable à la production d'ammoniac et d'engrais azotés, a provoqué une explosion des coûts de production. Dans les exploitations céréalières, le poste « engrais et amendements » est ainsi passé de 14 % des charges avant le conflit à 21 % au plus fort de la crise, avant de revenir à 15 % avec la détente progressive des marchés.

Ce conflit révèle ainsi un paradoxe du modèle agricole spécialisé. Un même événement peut constituer une opportunité économique à court terme pour certaines filières, tout en révélant leur forte dépendance aux consommations intermédiaires et aux marchés internationaux. Si la pression sur les prix des engrais s'est depuis atténuée, leur coût comme leur poids dans les charges des exploitations restent supérieurs aux niveaux observés avant le conflit. Par ailleurs, la chute brutale de la production de blé liée aux aléas climatiques de 2024 a accentué la dégradation des résultats économiques des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, engendrant une baisse du revenu courant avant impôts de 76 % en 2024, après un recul de 83 % en 2023, d'après le RICA.

RCAI en baisse de
83 % en 2023 et
76 % en 2024
pour les céréales
et oléagineux

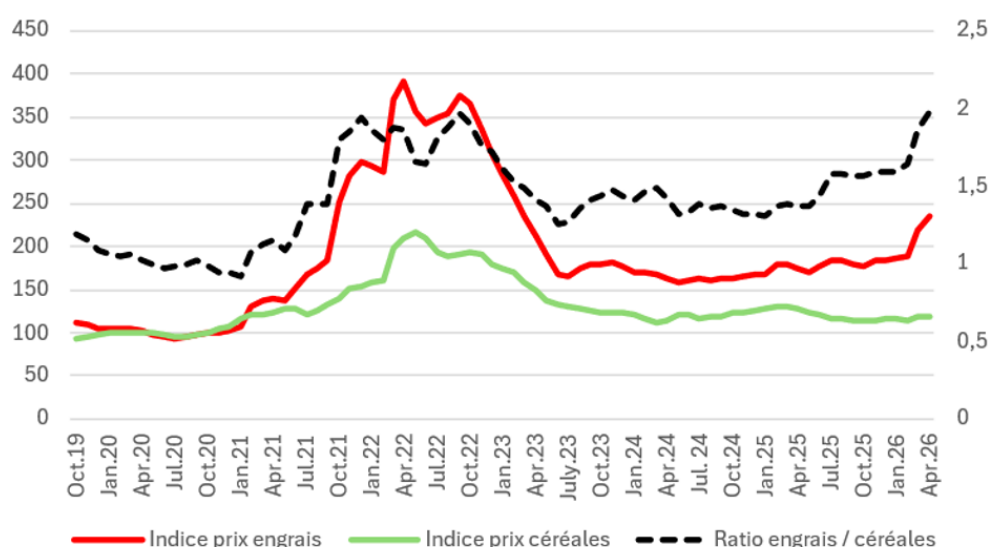
► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Retrouver des marges d'autonomie

Désormais, les tensions au Moyen-Orient et les risques pesant sur le détroit d'Ormuz exposent de nouveau les agriculteurs à une hausse potentielle du coût des matières premières indispensables à la production agricole (urée, ammoniac, GNL, pétrole). Le rapport entre le prix de l'urée et celui des céréales demeure ainsi largement défavorable aux producteurs : le prix de l'urée s'établit à un niveau environ deux fois supérieur à celui des céréales (Graphique 1).

Mais la vulnérabilité du modèle ne tient pas seulement à son exposition aux marchés et aux intrants : elle réside également dans la perte progressive d'autonomie au sein des exploitations et des territoires. La spécialisation des systèmes agricoles et le recul de la polyculture-élevage ont rompu les complémentarités entre productions végétales et animales, conduisant les exploitations à dépendre davantage de facteurs de production extérieurs (engrais, énergie, alimentation animale) et à disposer de moins de leviers internes pour absorber les aléas. Dans le même temps, l'intensification ne produit plus les mêmes gains qu'auparavant : malgré un recours important aux intrants et aux investissements matériels, les rendements des grandes cultures stagnent depuis plusieurs décennies, révélant les limites agronomiques d'un modèle fondé principalement sur l'augmentation des consommations intermédiaires³.

Graphique 1 : Evolution des rendements en céréales des zones intermédiaires/Caractère abordable des engrais



Source : Commission européenne

Par conséquent, si les systèmes spécialisés peuvent se révéler particulièrement performants dans un environnement stable et favorable, ils sont en réalité davantage vulnérables aux aléas. La thèse de Lore-Elene Jan propose un cadre d'analyse mobilisant les concepts de vulnérabilité, d'adaptation, de résilience et de robustesse. La vulnérabilité peut alors être comprise à travers trois composante : l'exposition à une perturbation, la sensibilité à cette perturbation, et la capacité d'adaptation⁴.

³A ce sujet lire l'Analyses et perspectives de juillet 2026 sur les consommations intermédiaires : [Analyses et perspectives - L'agriculture française à l'état : érosion de la valeur ajoutée et dépendances croissantes aux intrants - Chambre d'agriculture France](#)

⁴Jan Lore-Elene, *Robustesse et stratégies d'adaptation des exploitations de zones intermédiaires ?*, Thèse de doctorat, Université Bourgogne Franche-Comté, 2022.

►► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Face à l'accumulation des aléas économiques, climatiques et géopolitiques, ces cadres d'analyse permettent d'appréhender les trajectoires possibles des systèmes agricoles situés en zones intermédiaires. Entre autres, le concept de résilience renvoie à la capacité d'un système à retrouver ses fonctions après une perturbation. Néanmoins, un système résilient n'est pas nécessairement souhaitable car il peut conserver sa capacité à absorber les chocs tout en restant enfermé dans un modèle peu performant ou économiquement fragile. La notion de robustesse, quant à elle, désigne la capacité d'un système à maintenir ses fonctions malgré les perturbations. Elle repose sur plusieurs leviers complémentaires : éviter autant que possible l'exposition aux aléas, limiter leurs effets lorsqu'ils surviennent et développer les capacités de récupération du système lorsque les perturbations deviennent inévitables.

Dans le contexte des zones intermédiaires, renforcer la robustesse ne consiste plus à rechercher une performance maximale en toutes circonstances, mais à réduire la sensibilité de l'exploitation aux aléas, et donc sa vulnérabilité, afin de maintenir son fonctionnement dans la durée. Cette évolution implique un changement de perspective. Si le modèle agricole des années 1960 visait la performance, celui des prochaines années devra sans doute rechercher davantage de robustesse.

QUELLES TRAJECTOIRES POUR LES EXPLOITATIONS EN ZONES INTERMÉDIAIRES ?

Afin d'augmenter la robustesse des exploitations en zones intermédiaires, les études convergent vers plusieurs leviers complémentaires : l'évolution des pratiques culturales, l'association entre animal et végétal, la diversification des activités agricoles ou encore le développement de relations avec l'aval des filières. Des changements à opérer sur son exploitation mais aussi sur son territoire.

Renforcer la robustesse de l'exploitation

Une première voie d'adaptation consiste à accroître la diversité des systèmes de cultures. La diversification des assolements, notamment par l'introduction de légumineuses, de production de niche (pois, cultures à usages non alimentaires), ou encore par l'allongement des rotations, constitue un levier de réduction de l'exposition aux risques provoqués par la dépendance à une production. Cette stratégie permet également de diminuer l'usage de produits de fertilisation et de traitement des cultures et ainsi réduire la dépendance aux intrants extérieurs. Néanmoins certaines productions restent conditionnées et liées aux débouchés parfois insuffisants.

La réassociation entre élevage et culture est une autre perspective envisagée, pour sa capacité à renforcer l'autonomie de l'exploitation. La recherche menée par Lore-Élene Jan, propose par exemple la création d'ateliers d'élevage communs à plusieurs exploitations céréalières permettant de mutualiser les investissements et le travail dans des territoires où la densité d'élevage est aujourd'hui faible. Cette perspective pourrait être particulièrement pertinente dans des zones à faible concentration d'élevage, mais reste dépendante de facteurs techniques, humains, économiques. Elle suppose un fort intérêt de la part de l'agriculteur ainsi que des débouchés stables. Or l'élevage français est aujourd'hui soumis à de nombreuses pressions qui se matérialisent par une décapitalisation du cheptel et un taux d'autosuffisance alimentaire en retrait. Jan rappelle ainsi que la filière bovine semble trop fragilisée pour constituer une piste de relance, car elle nécessite une forte demande en investissements et en main d'œuvre.

► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Renforcer la robustesse du territoire

En revanche, l'aviculture pourrait être une alternative appropriée car les investissements sont plus vite rentabilisés et la consommation de volaille continue de progresser en France. Ainsi, la réintroduction de l'élevage en zones intermédiaires ne peut constituer une solution généralisable mais reste toutefois économiquement prometteuse sous certaines conditions : débouchés, charge de travail, investissements, acceptation sociale.

Au-delà de choix techniques à l'échelle de l'exploitation, la robustesse dépend également de la capacité des territoires à structurer des filières adaptées. Si la vente directe permet une meilleure répartition de la valeur au profit du maillon agricole, Geneviève Pierre, de l'Université d'Orléans, rappelle que la faible densité de population reste un frein important pour la commercialisation, le stockage et le développement de certaines filières comme le bio⁵.

Le maintien d'un tissu d'acteurs et entreprises de l'aval tels que les abattoirs de proximité et autres infrastructures de transformations sont indispensables pour accompagner les producteurs à diversifier leurs productions. L'analyse réalisée par Louise de La Haye Saint Hilaire démontre que la fermeture d'établissement de collecte et transformation laitière a conduit à une rétractation forcée de la production laitière dans les zones peu denses en production et en outils de transformation⁶. Depuis 1970, environ 70 % des établissements de collecte et transformation laitières ont fermé. La rationalisation industrielle provoque alors un cercle vicieux avec des effets d'entraînement : la fermeture d'entreprises réduit les emplois, les services et les capacités logistiques locales, accroît la dépendance aux pôles urbains, participe à la perte de valeur ajoutée territoriale et finit par accentuer la faible attractivité du territoire et le retrait de l'élevage.

Une autre perspective largement mise en avant pour les zones intermédiaires repose sur la diversification de l'activité agricole. L'étude prospective menée pour les zones intermédiaires de Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2030 propose ainsi cinq profils d'agriculteurs pour l'avenir (voir tableau)⁷. Ces trajectoires rappellent que ce que les exploitations de zones intermédiaires ne peuvent compenser par des gains de rendement, elles peuvent le rechercher dans une meilleure valorisation de leurs productions et dans la recherche de débouchés mieux rémunérés⁸.

Si la diversification des activités participe à inscrire l'agriculture dans ses territoires, elle interroge l'évolution sociologique du métier d'agriculteur⁹. La viabilité des exploitations pourrait reposer de plus en plus sur leur capacité à développer des activités complémentaires : production d'énergie, transformation à la ferme, tourisme, vente directe ou encore services environnementaux. Si ces nouvelles sources de revenus constituent un moyen de sécuriser les revenus et de renforcer la robustesse des exploitations, elle questionne la capacité de la seule activité agricole à assurer un revenu suffisant.

⁵INRAE, CESAER, Institut Agro Dijon, « L'agriculture dans les zones intermédiaires : impasses, renégociations des modèles et partage du territoire », *Synthèse de la journée d'étude*, 2022

⁶Louise De La Haye Saint Hilaire. [Dynamiques agricoles et agro-industrielles en zone intermédiaire de polyculture-élevage](#). Une géographie des filières pour penser la transformation des systèmes agri alimentaires. Géographie. Université Paris-Saclay, 2023.

⁷Maëlle Drouillat, Yannick Arama, Nicole Chevillard, Florent Viprey, Mickaël Hugonnet, « L'agriculture dans la zone « intermédiaire » du nord-Bourgogne : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030 », Analyse, Centre d'études et de prospectives, N°146, 2019.

⁸INRAE, CESAER, Institut Agro Dijon, L'agriculture dans les zones intermédiaires : impasses, renégociations des modèles et partage du territoire. *Synthèse de la journée d'étude*, 2022

⁹Sur le sujet de l'évolution du métier d'agriculteur lire : François Purseigle, Bertrand Hervieu, *Une agriculture sans agriculteurs*, Presse de Sciences Po, 224 p, 2022.

► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Tableau : 5 scénarios pour les zones intermédiaires du nord-Bourgogne à Horizon 2030

Un agri-industriel dans une économie mondialisée	• Agrandissement poussé des exploitations (> 1 000 hectares) • Recherche d'économies d'échelle, compression des coûts, dépendance aux marchés mondiaux • Contractualisation avec l'agro-industrie • Faible nombre d'exploitations mais surfaces maintenues, emploi agricole en forte baisse, déprise démographique
Un agri-diversifié avec valorisation des produits en circuits courts	• Exploitations (polyculture-élevage) se recentrent sur la diversification, la transformation locale, la vente directe • Soutien des collectivités pour la logistique et chaînes courtes • Main d'œuvre volontaire par le biais de chantiers participatifs, wwoofing, stages de reconversion professionnel • Scénario qui ne permet pas d'arrêter complètement la diminution du nombre d'exploitations
Un agri-énergéticien producteur d'énergie	• Les agriculteurs s'investissent dans la production d'énergie (photovoltaïque sur toits, méthanisation collective, éolien) • Diversification des revenus pour compenser la fragilité des grandes cultures
Des agri-entrepreneurs, opportunistes sur leur territoire	• Exploitants pluri-actifs, combinant agriculture, services écosystémiques (eau, paysage), accueil à la ferme, tourisme • Maintien d'un réseau d'activités mais réduction significative du nombre d'exploitations agricoles « classiques »
Des agri-teritoriaux créateurs et promoteurs d'une marque territoriale	• Mutualisation autour d'une marque territoriale valorisant des productions de qualité, locales et labellisées • Vise une clientèle aisée des pôles urbains soucieuse de produits locaux et respectueux de l'environnement • L'agriculture s'inscrit dans un projet de territoire plus large (tourisme, bois, patrimoine)

Source : Centre d'études et de prospectives

►► QUAND LES ZONES INTERMÉDIAIRES INTERROGENT LE MODÈLE AGRICOLE FRANÇAIS (SUITE)

Des réponses collectives aux fragilités structurelles

Enfin, la coopération entre acteurs est un levier important à mobiliser. L'engagement de l'agriculture dans des réseaux (syndicats, GIEE, CUMA, chambres d'agriculture) permet à la fois de créer un cadre d'échanges et de partages d'expériences mais aussi de mettre en commun des facteurs de production. Dans les zones intermédiaires, les GIEE sont reconnues pour tester des stratégies d'adaptation sur l'exploitation répondant à des intérêts économiques, mais aussi sociaux ou environnementaux, et sont intégrés dans les territoires et le contexte local. Concernant les facteurs de production, il s'agit le plus souvent de partager le matériel grâce à la mise en place de CUMA. La mise en commun du matériel agricole pourrait ainsi participer à réduire de 31 % les charges de mécanisation dans les exploitations céréalières¹⁰. Cette dynamique tend à se renforcer : d'après un rapport Agreste, en 2023 plus de 20 % des récoltes étaient réalisées via des CUMA, contre 15 % en 2013¹¹.

Le Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 prévoit deux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) « qualité et gestion quantitative de l'eau » pour les grandes cultures et la polyculture-élevage adaptées aux zones intermédiaires. Leur objectif est d'accompagner l'évolution des systèmes de culture afin de réduire les pressions exercées sur la ressource en eau dans des territoires où la spécialisation céréalière s'est traduite par un recours important aux produits de traitement et aux engrais minéraux. Lors de la PAC 2014-2020 la MAEC sur les systèmes de grandes cultures de zones intermédiaires avait été sous-utilisée en raison de conditions d'accès jugées trop contraignantes concernant l'obligation de réduire fortement l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette exigence a été assouplie dans la programmation actuelle, tandis que huit départements d'Occitanie ont été intégrés au dispositif. L'accès à cette aide reste toutefois conditionné à la mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC), à l'introduction de cultures à bas niveau d'intrants sur une partie de l'assolement, au maintien d'infrastructures agroécologiques ainsi qu'à un engagement de cinq ans. En contrepartie, le soutien atteint 92 €/ha pour les systèmes de grandes cultures et 69 €/ha pour les exploitations de polyculture-élevage.

Plus récemment, les zones intermédiaires ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle destinées aux grandes cultures afin de compenser la baisse importante de l'EBE en 2024 et 2025. Et en 2026, celles-ci ont été fléchées pour recevoir une partie des reliquats d'aides à la conversion biologique.

Les politiques publiques ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des adaptations, mais ne peuvent à elles seules résoudre les fragilités structurelles des zones intermédiaires. Si les outils de gestion des risques (assurance récolte, FMSE), les aides à l'investissement ou les MAEC permettent de limiter les conséquences de certains aléas ou d'accompagner l'évolution des pratiques, ils interviennent principalement à l'échelle de l'exploitation. Or les vulnérabilités mises en évidence dans les zones intermédiaires relèvent également de dynamiques territoriales : disparition des filières d'élevage, faible densité d'industries agroalimentaires, manque d'attractivité ou encore difficultés de renouvellement des actifs agricoles. Dès lors, les politiques de développement rural, en soutenant les investissements collectifs, la structuration des filières ou les projets territoriaux, constituent un complément aux soutiens directs de la PAC.

Le rapport produit par le CGAAER sur les zones intermédiaires insiste sur un partage des aides FEADER régionalisées afin de prendre en compte les spécificités de chacun des territoires et d'engager davantage d'acteurs. Mais leurs recommandations visant à s'appuyer sur les aides découplées du second pilier sont aujourd'hui remises en cause par le projet de fusion des deux piliers de la PAC dans un fonds unique européen.

L'importance des politiques publiques

¹⁰Données issues de la thèse de Lore-Elene Jan d'après les données du RICA

¹¹[Une mutualisation croissante des machines de récolte entre agriculteurs | Agreste, la statistique agricole](#)

Conclusion

Le modèle des zones intermédiaires fondé sur la performance est devenu de plus en plus fragile face aux aléas climatiques, économiques et géopolitiques. L'accumulation et la permanence des crises – on parle désormais de polycrises – ont progressivement remplacé une logique de gestion des risques, fondée sur des aléas ponctuels et relativement anticipables. L'enjeu ne réside sans doute plus dans l'amélioration de ses performances mais dans la construction d'un système robuste, capable de compenser une vulnérabilité à un instant donné. Plus largement, le modèle de spécialisation en grandes cultures ne semble pas réellement adapté aux problématiques des zones intermédiaires, d'autant que ces modèles dépendent des marchés mondiaux pour leurs moyens de production mais également pour exporter leur production. La mission CGAAER enjoint alors les agriculteurs à basculer sur un modèle territorialisé valorisant les débouchés locaux et le dynamisme des villes intermédiaires.

Accompagner
l'adaptation,
au-delà de
l'exploitation

Les zones intermédiaires suscitent un intérêt croissant, notamment parce qu'elles constituent un « laboratoire du changement » pour reprendre les termes du CGAAER, dans lequel se dessinent les transformations qui pourraient demain concerner une part croissante de l'agriculture française. En effet, les mobilisations agricoles de 2024 ont replacé la question du revenu au cœur du débat public. Dans le même temps, la libéralisation des échanges, largement encouragée par l'accumulation d'accords de libre échanges négociés par la Commission européenne, est aujourd'hui remise en cause par les grandes puissances d'hier et de demain. Les tensions géopolitiques et les stratégies d'accaparement des ressources naturelles mettent aujourd'hui fin à l'utopie selon laquelle l'interdépendance économique conduirait à la paix entre les Etats. Au contraire, l'expansion de politiques mercantilistes rappelle que la dépendance aux marchés mondiaux peut bien souvent provoquer une importante vulnérabilité des économies.

Les zones intermédiaires incarnent ainsi les fragilités d'un système agricole qui doit désormais concilier performance économique, autonomie et capacité d'adaptation. Dans cette perspective, la recherche d'une plus grande souveraineté alimentaire pourrait sans doute participer à renforcer la robustesse des systèmes agricoles en valorisant davantage les ressources territoriales et les complémentarités entre productions et les dynamiques locales.